

Tremblay, Fabrice

De: Tremblay, Fabrice
Envoyé: 25 mai 2020 06:46
À: Articles 53-54 de la L.A.D
Objet: Demande LAD - 200725073 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 23 et 24_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours_2020.pdf; 2. Courriel du 23082017_biffé.pdf; 3. Rapport de rejet du 08042014_biffé.pdf; 1. Courriel du 12082015_biffé.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 mai dernier, concernant le 3001, boulevard de Boucherville à Saint-Bruno-de-Montarville. Les documents demandés sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de ;

1. Courriel du 12082015;
2. Courriel du 23082017;
3. Rapport de rejet du 08042014.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Fabrice Tremblay

Conseiller régional en accès à l'information
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de la Montérégie
201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7607 poste 274
Télécopieur : (450) 928-7755
Courriel : fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Avis de confidentialité

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

1150900
ST-Bruno

Marcotte, Michelle

De: Articles 53-54 de la L.A.D
Envoyé: 12 août 2015 08:28
À: Marcotte, Michelle
Objet: BONISOIR- ST-BRUNO
Pièces jointes: 2309_001.pdf

Bonjour,

ci-joint rapport de rejet de bonisoir, st-bruno.

Bonne journée,

Articles 53-54 de la L.A.D

Articles 23-24 de la L.A.D

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Le contenu de cet envoi est CONFIDENTIEL et à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou la personne chargée de remettre cet envoi au destinataire, vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer ou divulguer son contenu à une personne autre que le destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et détruire immédiatement le message et les fichiers joints.
CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is CONFIDENTIAL. If you are not the intended recipient or the person designated to distribute them to the recipient, you are not authorized to copy or divulgate the content of this message to another person then the recipient. If you receive this email by mistake, please advise the sender and destroy this message and all documents attached.

Articles 53-54 de la L.A.D



Articles 23-24 de la L.A.D

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Le contenu de cet envoi est CONFIDENTIEL et à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou la personne chargée de remettre cet envoi au destinataire, vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer ou divulguer son contenu à une personne autre que le destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et détruire immédiatement le message et les fichiers joints.
CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is CONFIDENTIAL. If you are not the intended recipient or the person designated to distribute them to the recipient, you are not authorized to copy or divulgate the content of this message to another person then the recipient. If you receive this email by mistake, please advise the sender and destroy this message and all documents attached.



Merci de considérer l'environnement avant d'imprimer ce courriel | Please consider the environment before printing this email. Thank you

Rapport de rejet d'un halocarbure
Règlement sur les halocarbures (art. 13)

Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

1 Date du rejet
DATE 11 Aout 2015

2 Localisation du rejet BONISOIR
ADRESSE 3001 Boul. Boucherville
VILLE ST-BRUNO

3 Nature du rejet
ETAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE LIQUIDE? GAZEUX?
TYPE D'HALOCARBURE R-507

4 Quantité rejetée estimée
QUANTITÉ 45 KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

5 Rapport de rejet de plus de 50 kg Hill Phoenix # Ps
Précisez la cause du rejet: Articles 23-24 de la L.A.D.
Fuite sur Rotolock Succin comp. #1
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil:
mis leak lock & serrer Rotolock

¹ AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.
² AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.
³ TOUS LES TYPES DE OFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :
Articles 53-54 de la L.A.D. 12-8-15

Marcotte, Michelle

De: Articles 53-54 de la L.A.D
Envoyé: 25 août 2017 08:48
À: Marcotte, Michelle
Objet: dépanneur voisin st-bruno
Pièces jointes: 0982_001.pdf

Bonjour,

ci-joint le rapport de rejet pour Dépanneur Voisin St-Bruno

merci et bonne journée

Articles 53-54 de la L.A.D

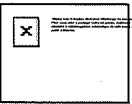
Articles 23-24 de la L.A.D

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITE Le contenu de cet envoi est CONFIDENTIEL et à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou la personne chargée de remettre cet envoi au destinataire, vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer ou divulguer son contenu à une personne autre que le destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et détruire immédiatement le message et les fichiers joints.
CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is CONFIDENTIAL. If you are not the intended recipient or the person designated to distribute them to the recipient, you are not authorized to copy or divulgate the content of this message to another person then the recipient. If you receive this email by mistake, please advise the sender and destroy this message and all documents attached.



Merci de considérer l'environnement avant d'imprimer ce courriel | Please consider the environment before printing this email. Thank you

Articles 53-54 de la L.A.D



Articles 53-54 de la L.A.D

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Le contenu de cet envoi est CONFIDENTIEL et à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou la personne chargée de remettre cet envoi au destinataire, vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer ou divulguer son contenu à une personne autre que le destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et détruire immédiatement le message et les fichiers joints.

CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is CONFIDENTIAL. If you are not the intended recipient or the person designated to distribute them to the recipient, you are not authorized to copy or divulgate the content of this message to another person then the recipient. If you receive this email by mistake, please advise the sender and destroy this message and all documents attached.



Merci de considérer l'environnement avant d'imprimer ce courriel | Please consider the environment before printing this email. Thank you

Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

1. Date du rejet	
DATE:	22 Aout 2017

2. Localisation du rejet	
ADRESSE:	DEPANNEUR VOISIN
VILLE:	3001 DE BOUCHERVILLE ST-BRUARD

3. Nature du rejet	
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	<input type="checkbox"/> LIQUIDE ¹ <input checked="" type="checkbox"/> GAZEUX ²
TYPE D'HALOCARBURE ³ :	R-507

4. Quantité rejetée estimée		
QUANTITÉ:	80	KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

5. Rapport de rejet de plus de 50 kg	
A	Précisez la cause du rejet: SAITR MECHANIQUE - BRIS ROTOKOER - COMPRESSEUR #1
	Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil: ISOKE Fuite - ROTOKOER A REMPLACER - FERMER les 3 VALVES DU COMPRESSEUR.

¹ AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

² AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

³ TOUS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES: CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts:		
Nom de la personne autorisée (lettres mouluées):	Articles 53-54 de la L.A.D	
Signature de la personne autorisée:	Articles 53-54 de la L.A.D	
	// Date	23 Aout 2017

1150900
St-Bruno

Développement durable,
Environnement
et Parcs



Rapport de rejet d'un halocarbure

Règlement sur les halocarbures (art. 13)

Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

1 Date du rejet

DATE 4 AVRIL 2014

2 Localisation du rejet BONISOIR

ADRESSE 3001 Baul-Boucherville

VILLE ST-BRUNO

3 Nature du rejet

ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE LIQUIDE¹ GAZEUX²

TYPE D'HALOCARBURE³ R-507

4 Quantité rejetée estimée

QUANTITÉ 30 KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

5 Rapport de rejet de plus de 50 kg PACK Hill Phoenix SN = 5-5662-1

Précisez la cause du rejet :
Fuite sur Suction

Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :
CHANGER GASKET - DRIERS.

¹ AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

² AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

³ TOUS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D

NOM ou signataire (caractères d'imprimerie)

Signature de la personne autorisée

8-4-14
Date